

Démographie médicale

Le Département de l'Ain en action !



CONFÉRENCE DE PRESSE

Mercredi 25 novembre 2020

Montréal-la-Cluse

www.medecins.ain.fr

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE : LE DÉPARTEMENT DE L'AIN EN ACTION !

Avec 6,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre 8,9 au niveau national*, la situation de la démographie médicale dans l'Ain est plus que préoccupante avec des problématiques d'installation des professionnels identiques à celles que rencontrent de nombreux territoires français, mais aussi un phénomène propre au département, une croissance forte et continue de la population, qui accentue les besoins. Près de 15% de la population du Département de l'Ain n'a pas de médecin traitant et sur certains secteurs (bassin de Bourg-en-Bresse et Oyonnax), ce chiffre dépasse les 20%.

Face à ce constat, Jean Deguerry, Président du Département de l'Ain, a fait de la démographie médicale un dossier prioritaire. Début 2020, suite à la concertation menée avec l'ensemble des acteurs de la santé – qu'il s'agisse de l'Agence Régionale de Santé, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, du Conseil Départemental de l'Ordre des médecins et de nombreux praticiens -, le Département a engagé un plan d'action volontariste pour tenter d'apporter des solutions à ces problématiques.

Parmi les 15 actions du plan, le Département a fait le choix de déployer des cabines de téléconsultation connectées, un dispositif médical équipé d'instruments de mesure qui donne accès à une consultation clinique, dans des conditions similaires à celle d'un cabinet médical. L'Ain est le premier Département à proposer à ses habitants des consultations à distance afin d'améliorer l'offre de soins, là où les besoins sont les plus urgents.

« La démographie médicale est un enjeu essentiel pour notre territoire. Notre situation est la pire d'Auvergne-Rhône-Alpes en matière de désertification médicale. Nous avons déjà beaucoup fait mais j'ai voulu personnellement faire de cet enjeu un axe majeur de ma présidence. J'ai initié ce chantier dans la foulée des Etats Généraux des Territoires avec l'ambition de mettre en place un plan qui prenne en compte l'essentiel des facteurs qui jouent dans l'installation d'un médecin. Je me félicite aujourd'hui de la mise en service de la première cabine de téléconsultation à Montréal-la-Cluse. Quatre autres seront prochainement installées dans les territoires où l'offre de médecins est en tension. Je suis fier que l'Ain soit le premier Département à franchir le pas et à avoir opté pour cette solution innovante. Dans le contexte sanitaire actuel, je suis certain que les Aindinois apprécieront les services proposés par ces cabines de téléconsultation. »

Jean Deguerry
Président du Département de l'Ain

CONCERTATION ET PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions départemental a été élaboré grâce au travail partenarial mené par le Département en collaboration avec les acteurs de la santé et les collectivités.

Ce groupe de travail est composé de :

- Agence Régionale de Santé
- Conseil de l'Ordre des Médecins
- CPAM
- Médecins et professionnels de santé
- Fédération des Maisons de Santé Pluridisciplinaires
- Centre hospitalier de Bourg-en-Bresse
- Centre hospitalier du Haut-Bugey
- Centre hospitalier de Belley
- Hôpital privé d'Ambérieu-en-Bugey
- Caisse des Dépôts - Banque des Territoires et autres partenaires financiers
- Mutuelles de France Réseau santé
- Mutualité française Ain
- Les EPCI

POINT D'AVANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS DÉPARTEMENTAL POUR LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL - RECRUTEMENT DE MÉDECINS SALARIÉS

→ Principe de l'action

Créer un Centre de santé départemental pour pouvoir recruter des médecins salariés à temps complet ou partiel afin qu'ils exercent au sein des Maisons de santé pluri-professionnelles, en zones sous-denses, dans des cabinets disponibles. Le Département assume les charges inhérentes à l'installation des médecins au sein des équipes libérales.

→ Point de situation

Le Centre de santé est à présent créé, suite à la validation de son projet de santé par l'ARS, en juillet 2020. L'ARS a également validé l'attribution d'une garantie de salaire pour 4 postes à temps plein de médecins généralistes, sur 2 ans.

Les recrutements pour 4 postes en ETP (potentiellement 8 médecins si des temps partiels sont souhaités) sont en cours avec la mobilisation des réseaux de professionnels de santé, les réseaux de formation et l'appui d'un cabinet de recrutement spécialisé.

Le Département est en contact avec plusieurs profils de médecins. Il est en attente de décision de leur part.

Par ailleurs, un travail est en cours avec plusieurs Maisons de santé intéressées (Saint-Martin-du-Fresne, Bourg-en-Bresse, Hauteville-Lompnes, Poncin, Méziat...) pour préparer l'installation d'un médecin salarié, sur la base d'une convention type votée en juillet 2020 par le Conseil départemental.

DÉVELOPPEMENT DE LA TÉLÉCONSULTATION

→ Principe de l'action

Le Département de l'Ain a souhaité développer la téléconsultation, en installant sur des zones déficitaires en offres de soins ambulatoires, des cabines de télé médecine clinique. Cette solution va permettre de mobiliser immédiatement une ressource médicale supplémentaire, disponible en proximité, et de faciliter l'accès aux soins des Aindinois, soulageant en partie les médecins généralistes installés qui ne sont pas en mesure d'accepter de nouveaux patients.

→ Point de situation

Après l'annonce du plan d'action et du déploiement de cabines de télé médecine sur les territoires, plusieurs collectivités se sont portées candidates. Le Département a analysé la situation des différents secteurs envisagés, au regard de la situation de la démographie médicale et a engagé des contacts avec les acteurs locaux.

> Secteur Bourg-en-Bresse ville

Avec plus de 20% de la population du bassin sans médecin traitant (chiffre CPAM), la ville de Bourg-en-Bresse n'échappe pas aux difficultés liées à l'accès aux soins des habitants. Plusieurs médecins du territoire sont partis à la retraite récemment et les installations se font davantage en périphérie que sur la ville.

Le secteur est classé en Zone d'Action complémentaire par l'ARS.

- Densité de médecins généralistes : 9/10 000 habitants (chiffres 2019)
- 50% des médecins généralistes ont plus de 60 ans

La cabine sera implantée sur un secteur urbain.

> Secteur Bugey Sud

Le secteur connaît une croissance démographique régulière et les praticiens subissent un afflux de patientèle qu'ils ne peuvent absorber. Ils se sont organisés au sein d'une Communauté Territoriale de Professionnels de Santé, la première dans l'Ain, pour organiser des créneaux spécifiques, pour les soins programmés mais ont validé néanmoins l'implantation d'une cabine, pour renforcer l'offre de soins sur le territoire.

Le secteur est classé en Zone d'Action complémentaire par l'ARS.

- Densité de médecins généralistes : 9/10 000 habitants (chiffres 2019)
- 50% des médecins généralistes ont plus de 60 ans

La cabine sera implantée sur Belley, en partenariat avec la Communauté de communes Bugey Sud et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Bugey Sud.

> Secteur Pays de Gex

La situation sur le Pays de Gex est particulièrement tendue avec une croissance démographique très forte et, parallèlement, une densité de médecins généralistes parmi les plus faibles du département. (Secteur Thoiry : 3,3/10 000 habitants ; Secteur Saint-Genis : 4,2/10 000 ; Secteur Gex : 5,7/10 000 ; Secteur Ferney : 6,2/10 000) .

Le territoire est classé en zone d'intervention prioritaire. Plus de 50% des médecins généralistes ont plus de 60 ans.

Le lieu d'implantation de la cabine est en cours d'analyse afin de trouver le local le mieux adapté, disposant de réseaux suffisants.

→ Les contours du partenariat sont :

- **Acquisition de la cabine par le Département (105 000€ TTC)**
- **Prise en charge des coûts liés au référent et des contrats de maintenance (à partir de la 2e année) par le ou les porteurs de projet locaux : Commune(s), Communauté de communes ou d'agglomération.**

Un travail important a été mené ces derniers mois, tant sur la partie technique (site adapté, qualité du réseau internet) que dans le relationnel avec les professionnels de santé, afin que la cabine trouve sa place au sein de chaque territoire de santé.

L'intégration de la cabine dans son environnement est importante, avec la nécessité de travailler sur la complémentarité entre les médecins traitants et le dispositif de téléconsultation proposé par le Département, en termes de parcours de soin du patient et de réorientation, lorsque la consultation via la cabine nécessite une suite, par exemple la consultation d'un spécialiste.

OUVERTURE D'UN ACCUEIL UNIQUE A L'INSTALLATION

→ Principe de l'action

Faciliter les démarches administratives d'installation et accompagner les professionnels de santé dans leur projet en créant un accueil unique en partenariat avec la CPAM, le CDOM, l'URSSAF, l'ARS, la FemasAura.

→ Point de situation

L'Accueil unique à l'installation sera proposé aux candidats à l'installation chaque 2^e et 4^e mardi du mois, de 14 h à 16 h. Tout médecin qui souhaite s'installer dans l'Ain pourra rencontrer, en un seul rendez-vous, l'ensemble des organismes auprès desquels il doit effectuer des démarches.

Le 1^{er} rendez-vous est fixé début décembre et se fera, en raison des conditions sanitaires, en visio.

Cet accueil, après un rodage avec des médecins généralistes, pourra s'ouvrir à d'autres professionnels de santé.

DES AIDES POUR LES INTERNES DE MÉDECINE GÉNÉRALE

→ Principe de l'action

Pour favoriser l'attractivité de l'Ain auprès des futurs praticiens, il a été décidé d'élargir le champ d'attribution des bourses aux internes de médecine générale de 1^{er} recours (médecin généraliste de ville), en l'accordant aux étudiants en stage à l'hôpital (spécialité médecine générale).

→ Point de situation

Cette décision a été mise en œuvre dès mai 2020.

Le Département a attribué, pour le 2nd semestre 2020 et pour le semestre en cours (de novembre 2020 à avril 2021) : 126 aides à des internes en stage dans l'Ain, soit un montant de 304 100€.

Ces aides sont attribuées selon des critères de distance entre le lieu de stage et le domicile de l'interne, avec un montant pouvant aller de 200 à 400€ / mois.

UNE FORMATION DE NOUVEAUX MAITRES DE STAGE UNIVERSITAIRES EN SEPTEMBRE

→ Principe de l'action

Accueillir des internes en stage est primordial pour faciliter l'installation de nouveaux médecins. Pour ça, il faut développer les terrains de stage et former les médecins à devenir maître de stage.

→ Point de situation

Comme cela avait été fait en 2018, le Département et l'ARS ont organisé les 3 et 4 septembre 2020, à Bourg-en-Bresse, un séminaire de formation à la Maîtrise de Stage. Seize médecins de l'Ain y ont participé.

L'ESPACE DÉPARTEMENTAL DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

→ Principe de l'action

Créer un lieu ressource pour tous les professionnels de santé de l'Ain, comprenant la construction ou l'aménagement d'un site à Bourg-en-Bresse avec :

- du logement ;
- des services d'accompagnement à l'installation ;
- des espaces de travail, de réunion et de formation ;
- des sites secondaires sur les territoires.

→ Point de situation

Le groupe de travail chargé de ce projet s'est réuni plusieurs fois.

L'agence départementale d'ingénierie a été chargée d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les principaux contours sont définis (nombre et typologie des logements, équipements, schémas relationnels). Une première évaluation des coûts est attendue pour la fin d'année avec différents scénarios d'implantation.

DES OUTILS POUR INFORMER ET ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Une plateforme numérique dédiée aux professionnels de santé est en cours de construction et devrait être opérationnelle dans la **courant de 2021**. Elle facilitera l'installation des médecins et de leurs familles.

Un guide de l'hébergement des internes recensant les logements vacants sur les territoires où ils effectueront leurs stages sera diffusé dès le **printemps 2021**.

UN ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ DANS L'AIN

En lien avec la réforme des études de santé, il est possible, depuis septembre 2020, de suivre à Bourg-en-Bresse, au sein de l'Université Jean Moulin Lyon III, une licence Accès Santé (LAS) droit avec "mineur santé". Vingt places ont été ouvertes et pourvues via Parcoursup. Médecine, maïeutique, pharmacie ou odontologie, les étudiants en LAS peuvent tenter deux fois, au cours de leurs trois années de licence, d'intégrer la filière santé de leur choix.

Par ailleurs, le Département travaille avec les présidents des Universités Lyon I et Lyon III à **l'ouverture d'une année de Parcours Accès Spécifique Santé, pour la rentrée 2022.**

LA CABINE DE TÉLÉCONSULTATION DE L'ESPACE SANTÉ MONT-ROYAL DE MONTRÉAL-LA-CLUSE

Les communes de Béard-Géovreissiat, Brion, Montréal-la-Cluse, Nurieux-Volognat et Port se sont portées volontaires dès février 2020, appuyées par l'association des professionnels de santé de l'Espace santé Mont-Royal.

LES ÉTAPES DU PROJET

- 10 mars 2020 : réunion avec les élus des 5 communes
- 1^{er} juillet : réunion sur site avec les professionnels de santé
- Sept/oct 2020 : aménagement des locaux, installation de la fibre, recrutement de la référente cabine
- Mi-novembre 2020 : livraison et montage de la cabine, tests réseaux, formation des référentes cabine, préparation de l'information au public
- 26 novembre 2020 : ouverture au public
- 25 et 27 novembre 2020 : journées techniques avec démonstrations aux professionnels de santé du territoire

LE SERVICE

→ Plages d'ouverture et référent

La cabine de téléconsultation de Montréal-la-Cluse ouvrira :

- 31 h / semaine en décembre 2020
- 42 h / semaine à partir de janvier 2021

Une référente, Caroline Millet, a été recrutée pour accueillir et orienter les patients, à partir du 26 novembre 2020. Elle est également chargée de la désinfection de la cabine et des relations avec le service maintenance du prestataire.

A partir de janvier 2021, deux référentes se relaieront pour assurer l'accueil sur l'ensemble des plages d'ouverture.

→ Prise de rendez-vous

La prise de rendez-vous se fait :

- par internet, sur une plateforme dédiée, à l'adresse suivante : **imedians.com** (code d'activation à indiquer pour l'inscription sur le site : MLC017)
- par téléphone au **01 70 81 49 46** (coût d'un appel local, appel non surtaxé)

Les rendez-vous peuvent être pris jusqu'à 72 heures à l'avance.

Les consultations auront lieu du lundi au vendredi. La visite donne lieu à prise en charge par l'Assurance Maladie dans les conditions définies par la réglementation.

→ La cabine

La Consult Station® est un Dispositif Médical de Classe IIa, produit réglementé qui porte à ce titre le marquage CE.

Elle est équipée d'instruments connectés qui permettent au médecin téléconsultant d'établir un diagnostic basé sur la prise de mesures.

Ces équipements sont :

- Tensiomètre
- Thermomètre
- Oxymètre
- Dermatoscope
- Othoscope
- Stéthoscope
- Balance et toise
- Electrocardiogramme
- Audiogramme
- Tests visuels



La cabine est équipée d'un système vidéo et audio et d'une imprimante, pour permettre au patient de récupérer un bulletin comportant les mesures effectuées grâce aux instruments et, le cas échéant, une ordonnance.

Le patient peut également accéder au compte-rendu de sa consultation sur son espace personnel. Les données de santé du patient sont stockées chez un hébergeur de données agréé par le Ministère des solidarités et de la santé.

**Vidéo de démonstration
de la cabine de téléconsultation
sur www.medecins.ain.fr**

→ Les médecins téléconsultants

Ce sont des médecins généralistes inscrits au Conseil de l'ordre, en France, et exerçant par ailleurs en cabinet libéral. Ils sont spécifiquement formés à la téléconsultation via la cabine et suivent des protocoles précis pour mener les consultations et orienter le patient dans la manipulation des instruments.

Ils sont également informés des ressources médicales disponibles sur le territoire de santé où est implantée la cabine, afin de faciliter la réorientation du patient, pour une consultation auprès d'un spécialiste notamment.

Des consultations auprès de spécialistes pourront éventuellement être proposées, dans les prochains mois, en fonction des besoins.

LES ACTEURS DU PROJET

Le Département de l'Ain a acheté la cabine (105 000€ TTC)

Les 5 communes partenaires (Béard-Geovreissiat, Brion, Montréal-la-Cluse, Nurieux-Volognat et Port) financent :

- les coûts liés aux référentes ;
- les contrats de maintenance de la cabine, à partir de la 2^e année ;
- le local et l'assurance ;
- les coûts d'installation de la fibre et abonnement internet.

L'Etat a attribué au Département une dotation de solidarité à l'investissement des départements (DSID), à hauteur de 80% des investissements réalisés, pour l'acquisition des cabines, pour l'achat de matériel informatique pour le Centre de santé départemental et pour la future plateforme d'attractivité dédiée aux professionnels de santé.

CONTACT PRESSE

**Conseil départemental de l'Ain
Direction de la communication**

Céline Moyne-Bressand

Tél. 04 74 22 98 33

celine.moyne-bressand@ain.fr

www.ain.fr

